Image not found or type unknown

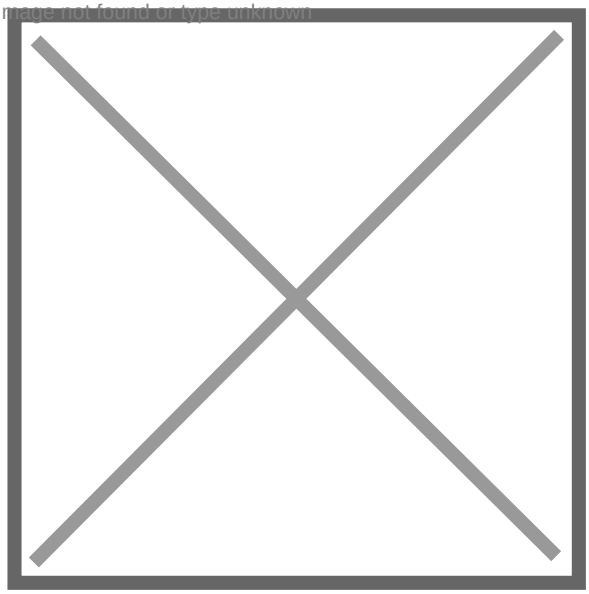

Contestation d'une valeur à dire d'expert

Par **mikl1**, le **14/04/2013** à **10:12**

Bonjour,

Le 30 mars dernier j'ai été victime d'un accident de la circulation pour lequel ma responsabilité n'est pas engagée. Le tiers est donc 100% responsable.
L'expert mandaté par mon assurance pour chiffrage du montant des réparations a jugé mon véhicule "économiquement irréparable" et indique une valeur à dire d'expert de 3800 euros.
J'ai regardé sur internet les petites annonces de véhicule à vendre correspondant exactement au mien : un peugeot expert 2.0 HDI combi 8 places 170000 kms de 09/2002, et les prix de ventes varie de 5000 à 6500 euros... on est donc loin des 3800 euros de l'expert.
Je tiens à préciser que ce véhicule à aussi été accidenté en février de cette année (toujours non responsable) et que là l'expert a fait faire 2800 euros de réparation...??? étrange pour un véhicule qui selon lui en vaut aujourd'hui 3800 !!!
Je vais donc contester le rapport de l'expert et fournir toute les factures d'entretien et je compte bien user de mon droit à la contre expertise.
La compagnie d'assurance du tiers responsable est la même que la mienne et aujourd'hui l'assurance me met la pression pour accepter l'offre à dire d'expert en me précisant que de toute façon je n'obtiendrai rien de plus même en faisant jouer les articles 1382 et suivant du code civil qui selon lui ne s'applique pas puisque c'est le code des assurances qui prime!!! Ce n'est pas ce que j'ai pu lire sur différent forum!!!
Jusqu'où puis-je aller pour obtenir la réparation de mon bien détruit par autruicomme l'indique les articles 1382 et suivant ? Mon assureur à t-il le droit de me mettre la pression et peut être privilégier la situation du tiers responsable, son véhicule n'étant peut être pas "économiquement irréparable" pour lui.

Merci pour votre aide

chaber, Pas-de-Calais, Posté le 13/04/2013 à 15:31

3067 message(s), Inscription le 13/08/2008

Modérateur

bonjour

Citation :
Je tiens à préciser que ce véhicule à aussi été accidenté en février de cette année (toujours non responsable) et que là l'expert a fait faire 2800 euros de réparation...??? étrange pour un véhicule qui selon lui en vaut aujourd'hui 3800 !!
les réparations ont-elles été effectuées?

_____
Cordialement

Il ne suffit pas qu'une idée soit difficile à exprimer raisonnablement pour qu'elle soit moins bonne qu'une autre. de Louis Farigoule, dit Jules Romains

mikl1, Nièvre, Posté le 13/04/2013 à 20:47

2 message(s), Inscription le 13/04/2013

Désolé j'ai du changer de pseudo car j'ai du faire une erreur dans mon adresse mail lors de mon inscription.
Oui les réparations ont été effectuées et le véhicule est sorti du garage le 27 février 2013.

Cdt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés